

**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**Séance du **30 novembre 2021**Numéro de délibération **D2021_26**L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**et le **TRENTE NOVEMBRE**à **18 heures.**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Georges RIBOT**

Présents :

Jean Pierre OZIL, Georges RIBOT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Sébastien KUBANI,
Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Christian PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL
Céline LINGERA a donné pouvoir à Laurent BRUNEL

Absents :**Loïc VOILLIOT****A été nommé secrétaire :****Sébastien KUBANI****Objet de la Délibération****INDEMNISATION PROPRIETAIRES PERIES**

Monsieur Le Maire explique au conseil le souhait de désenclaver une partie du hameau de Périès, sur lequel la piste DFCI P50 fait emprise sur le domaine privé. Un bornage a été effectué de façon à reclasser cette partie en route communale de son intersection Route de Périès jusqu'au propriétés à desservir, Un morcellement parcellaire a été réalisé et concerne trois propriétaires : Indivison DE FIRMAS, PLANTIER Robert, et consort PLANTIER Yves, A la suite de ces modifications parcellaires et à l'aboutissement du dossier d'adressage de voiries, cette nouvelle portion communale sera renommée " Impasse de la Croix";
Il a été convenu une indemnité de 0,50 € du m2 :

Indivison DE FIRMAS pour les parcelles B645 de 134 m2 et B646 de 44 m2 soit un total de 178 m2 une indemnisation de 89 Euros

PLANTIER Robert pour la parcelle B652 de 376 m2 une indemnisation de 188 Euros

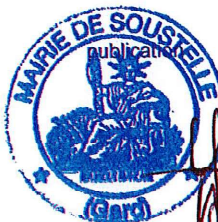
et pour le consort PLANTIER Yves un échange de parcelles entre la B649 et B642, B643 (issues du déclassement du chemin rural existant).

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire a effectué les démarches qui lui incombent.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

du



du

notification